

**OBJET CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE
PROGRAMMATION 2008 - PRIORITE COMMUNALES**

Le Conseil Général a mis en place pour faire suite au Contrat d'Aide aux Communes (CAC), un Contrat de Coopération Communale (CCC) pour 2008/ 2010.

Ce nouveau dispositif comprend deux volets accessibles aux Communes :

- le volet des priorités communales
- le volet des priorités départementales

Au titre du premier volet, la Commune de Saint-Denis a disposé pour 2008 d'une enveloppe de 1 211 392 €, qui a été répartie sur quatre opérations éligibles à ce financement. Le taux d'intervention du Conseil Général étant plafonné à 80 % d'aide publique, il vous est proposé de réviser les plans de financement des opérations déjà validées par le Conseil Municipal, afin de solliciter les subventions attendues.

Opération	Coût total HT	Participation CCC 1ère tranche 2008	Taux	Participation communale	Validation par le CM en séance du
Aménagement Chemin Piton Bois-de-Nêfles	250 000 €	200 000 €	80 %	50 000 €	16/10/2008
Aménagement Chemin de la Source/ Moufia	213 000 €	170 400 €	80 %	42 600 €	20/05/2008
Rénovation Eglise de la Délivrance - Tranche conditionnelle 1	637 555 €	466 530 €	73,17 %	171 025 €	03/07/2008
Rénovation Eglise de la Délivrance - Tranche conditionnelle 2	617 097 €	374 462 €	60,08 %	242 635 €	16/10/2008
Totaux	1 717 652 €	1 211 392 €		506 260 €	

Je vous demande, en conséquence, afin de pouvoir obtenir les subventions liées à ces opérations :

- d'approuver ce nouveau plan de financement ;
- de m'autoriser à solliciter l'affectation des subventions départementales sur ces projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

**OBJET ~~CONTRAT DE COOPERATION COMMUNALE~~
PROGRAMMATION 2008 - PRIORITÉ COMMUNALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-07 présenté par le Maire au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le plan de financement suivant pour les opérations éligibles au CCC, volets des priorités communales pour 2008 :

Opération	Coût total HT	Participation CCC 1ère tranche 2008	Taux	Participation communale	Validation par le CM en séance du
Aménagement Chemin Piton Bois-de-Nèfles	250 000 €	200 000 €	80 %	50 000 €	16/10/2008
Aménagement Chemin de la Source/ Moufia	213 000 €	170 400 €	80 %	42 600 €	20/05/2008
Rénovation Eglise de la Délivrance - Tranche conditionnelle 1	637 555 €	466 530 €	73,17 %	171 025 €	03/07/2008
Rénovation Eglise de la Délivrance - Tranche conditionnelle 2	617 097 €	374 462 €	60,08 %	242 635 €	16/10/2008
Totaux	1 717 652 €	1 211 392 €		506 260 €	

HT Hors Taxes
CM Conseil Municipal

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter les subventions du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 DEC. 2008**



LE MAIRE
 Gilbert ANNETTE